

La même année fut réorganisée l'administration judiciaire et créée la Commission des comptes.

Toutes ces mesures marquaient évidemment les premiers pas vers l'autonomie du Grand-Duché, mais elles furent pour ainsi dire annihilées par la présence à La Haye d'un personnage que le roi grand-duc eut la malencontreuse idée d'appeler le 1. 1. 1831 aux fonctions de « Référendaire intime pour les affaires luxembourgeoises », le nassovien C. E. STIFFT. Sous la direction suprême du souverain, cet étranger devait s'occuper de tous les problèmes touchant le Grand-Duché sauf les affaires du ressort des ministères hollandais des Affaires étrangères et de la Guerre.

Si, à l'encontre de HASSENPFLUG, Stiffst prit la peine d'étudier les gens et les choses du Grand-Duché — il se rendit à différentes reprises au Luxembourg, — il n'en reste pas moins vrai qu'il fut pour Guillaume I^{er} presque aussi mauvais conseiller que le futur chef des services civils. Mais comme celui-ci, il ne pouvait ou ne voulait pas juger la manière de vivre et de se gouverner des Luxembourgeois autrement que dans la seule optique d'un Allemand. Des nombreuses mesures antipathiques qu'on dit être sorties de la tête de Stiffst nous

surtout l'ordre donné au général CHASSE devant Anvers, de châtier les révolutionnaires « d'une manière terrible, » Bernard de Saxe-Weimar eut tout de même l'excuse d'avoir vu ses troupes attaquées par les volontaires belges, alors que d'après l'armistice conclu entre Chassé et VAN DEN HERWEGHE, les Hollandais devaient se retirer dans la citadelle sans être inquiétés. (60)

Comme nous l'avons vu, la nomination du duc Bernard à Luxembourg est datée du 19. 2. 1831 ; elle fut accompagnée d'une instruction secrète qui lui accordait pour ainsi dire les pleins pouvoirs, le duc « ne devant compte qu'au Roi Grand-Duc, sous les ordres immédiats duquel il était placé. » (61)

Après son départ de Luxembourg, Bernard de Saxe-Weimar, avancé au grade de lieutenant-général, reprit un commandement dans l'armée néerlandaise et battit les insurgés belges à Louvain.

De 1848 à 1853 il remplit aux Indes les hautes fonctions de généralissime des troupes coloniales, puis il revint en Europe où il habitait alternativement La Haye et Weimar. Il mourut en 1862 à Bad-Liebenstein. Les Hollandais reconnaissants lui érigèrent un monument dans leur capitale administrative, au Lange Voorhuut.

***) Nous savions GOEDECKE commissaire du roi grand-duc près l'administration militaire de la forteresse de Luxembourg. Ces fonctions furent loin d'être une sinécure. Lorsque le plat pays prit fait et cause pour la Révolution, Guillaume I^{er} se réclama de la « Bundesakte » pour demander l'intervention de la Confédération germanique. Devant l'indécision de la Diète, le roi chargea le commissaire de Goedecke d'insister auprès du gouverneur militaire de la forteresse pour qu'il déclarât du moins l'état de siège (17. 10. 1830). On sait qu'il n'en fut rien. (62)

****) La liste des membres de la Commission se trouvant à la p. 73. du fasc. VII est à compléter par le nom du procureur général ff. J. J. M. WILLMAR erronément laissé de côté.